Département de l'Ardèche

Commune de SAINT-ALBAN-AURIOLLES 07120

Procès-Verbal Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents :

15

Votants: 15

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué. s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CLÉMENT, Maire.

Date de convocation: Le 27 juin 2020

Présents: M. Nicolas CLÉMENT, Maire – Anne-Marie DAUTELLE, 1ère adjointe – Jean-Claude LUCENAY 2^{ème} adjoint – Lison BOICHUT 3^{ème} adjointe – Claude BESSET 4^{ème} adjoint – Brigitte CAROUGET, Vincent JAUZION-GRAVEROLLE - Lorraine SEGRETO - Patrick PHILIPPEAU -Hélène CAMBERLEIN - Cédric BEAUMEL - Carole VANESSE - Max THIBON - Marie-Françoise CHAILLET et Gilles DEVANCIARD.

Secrétaire de séance : Mme Lison BOICHUT

യയയയയയയ

Le Procès-verbal du 10 juin 2020 a été lu et approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

- 1 Vote des taux de fiscalité directe locale 2020.
- 2 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- 3 Demande d'exonération des loyers municipaux liée à la crise sanitaire.
- 4 Désignation des délégués du CNAS (élus et agents).
- 5 Désignation des référents élus et agents : « ambroisie » « Lutte Antivectorielle » (LAV) auprès de l'ARS.
- 6 Désignation des membres du Conseil Municipal pour la Commission Communale ouverte « Esprit Jardin » - Mas Daudet.
- 7 Signature de la convention de stérilisation et identification des chats errants avec l'association 30 millions d'amis.
- 8 Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale.
- 9 Divers.

Monsieur le Maire annonce les divers :

- Mise en place d'une brocante sur la commune.
 - Emplacement: occupation du domaine public.
 - Tarif à définir.
- 🖔 Demande de subvention de la compagnie « les affamés » pour le festival « Théâtre au musée ».
- Bulletin d'informations.
- 🖔 Plan canicule : achat de brumisateur eau.

Appel des membres du Conseil Municipal et constat du quorum avec 11 présents.

1 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2020 :

Monsieur le Maire expose l'historique et la situation concernant la fiscalité locale :

- Le taux de référence de la taxe foncière bâti est de 17.29%.
- Le taux de référence de la taxe foncière non-bâti est de 77.83%.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant la forte augmentation 2020 du taux de la part intercommunale sur la taxe foncière, il serait souhaitable de garder les taux de l'année 2019 soit :

- Taxe foncière bâti (17.29%) : 177 741 €
- Taxe foncière non-bâti (77,83%) : 22 182 €
- Allocation compensatrice: 13 259 €

Soit une taxe directe locale attendue de 213 182 €

La proposition du Maire est mise aux voix. Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

18h13 : Arrivée des membres suivants : M. Max THIBON, Mme Marie-Françoise CHAILLET et M. Gilles DEVANCIARD.

18h15 : Arrivée de Mme Hélène CAMBERLEIN

M. Max THIBON demande la parole et demande que le point précédemment voté soit annulé conformément à la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et par les ordonnances n° 2020 – 330, 326 et 391 publiées du 25 mars au 1^{er} avril 2020. Il explique que ce point devait être voté avant le 2 juillet minuit et par conséquent qu'il n'aurait pas dû apparaître à l'ordre du jour.

<u>2 – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS</u> (CCID).

Monsieur le Maire rappelle que de fait, il est membre de droit et qu'il faut donc présenter 24 noms. Les commissaires, désignés pour la durée du mandat municipal, sont au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants.

Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.

BEAUMEL Cédric	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
BESSET Claude	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
BOICHUT Lison	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
CAMBERLEIN Hélène	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
CAROUGET Brigitte	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
DAUTELLE Anne-Marie	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
JAUZION GRAVEROLLE Vincent	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
LUCENAY Jean-Claude	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
PHILIPPEAU Patrick	POUR : 13	CONTRE: 0	ABSTENTION : 2
SEGRETO Lorraine	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
VANNESSE Carole	POUR : 12	CONTRE: 0	ABSTENTION: 3
THIBON Max	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
DEVANCIARD Gilles	POUR: 14	CONTRE: 0	ABSTENTION: 1
CHAILLET Marie-Françoise	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
BONNAURE Karine	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
JOUVE Vincent	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

TALAGRAND Max	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
CHAMONTIN Simon	POUR: 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
DE LIMAIRAC Pierre	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
LEBRE Régis	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
CHALVET Edouard	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
BICHET Arthur	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
COUDEYRE Claire	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
CHAMPETIER Thierry	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
CORDOU Richard	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
MICHEL Fabien	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0
CHEVALIER Henri	POUR : 15	CONTRE: 0	ABSTENTION: 0

<u>3 – DEMANDE D'EXONÉRATION DES LOYERS MUNICIPAUX LIÉE À LA CRISE SANITAIRE.</u>

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de cette crise sanitaire sans précédent, l'état d'urgence prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 à conduit à la fermeture de tous les lieux publics non indispensables à la vie du pays.

Par conséquent, tous les commerces se trouvant sur le territoire ont pu être impactés et pas seulement ceux qui payent un loyer à la Commune.

Par courrier du 15 juin 2020, le groupe de l'opposition issu de l'équipe municipale précédente proposait l'exonération des loyers communaux pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

Monsieur Nicolas CLEMENT, Maire, explique que nous sommes, bien entendu, auprès et à l'écoute des entreprises du village mais que dans la fiche réflexe COVID-19 n°2 du 20 mars 2020 à destination des élus, des mesures de soutien immédiat aux entreprises dont l'activité était impactée, dont des reports de loyer était proposées.

Et qu'à sa connaissance aucune mesure n'a été prise en ce sens durant les mois de mars, avril et mai alors que la nouvelle équipe est en place seulement depuis le 28 mai 2020.

M. le Maire expose la proposition faite par les membres de la minorité :

- La Boulangerie : loyer de 736 € 74

- Utile : loyer de 623 € 64

- SCM THIBER : Loyer de 608 € 37 - Cabinet infirmier : Loyer de 110 € Soit un total mensuel de 2078 € 75

Soit une recette déficitaire pour les quatre mois demandés de 8315 €

À savoir,

- Pour la boulangerie et Utile, nous remboursons actuellement 2 emprunts de 886 € 41 (soit 10 637€ d'annuités par an, jusqu'à fin 2023 et 2025).
- Pour la SCM THIBER, nous avons un loyer mensuel de 400 € 37 auquel il faut ajouter un emprunt de 197 € 84 par mois (soit 2 374 € 08 d'annuités annuelles jusqu'en 2024)
- Remboursement des travaux concernant le local Atelier Relais (ancien local Abrinès), soit 722 € 94 par mois (soit 8 675 € 37 d'annuités par an jusqu'en 2034) et que nous ne percevons plus de loyer sur ce bâtiment. Il faut rajouter à cela un Atelier Relais de 227 € 47 (2 729 € 72 par an jusqu'en 2021).

Soit un total mensuel de : $2435 \in 03$ (La commune étant déjà déficitaire, en temps normal, concernant le volet entreprise payant des loyers communaux).

Il est donc proposé que ce sujet soit étudié avec le recul nécessaire et en lien avec les acteurs de la vie économique de notre territoire lors des travaux de la commission « finance » et qu'un bilan devra être établi avant le 31 juillet 2020, date butoir à laquelle nous pouvons solliciter des aides du Département de l'Ardèche en soutien à toute décision l'impact du COVID-19 sur la vie économique de notre commune.

La proposition du Maire est mise aux voix. Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

M. Max THIBON et M. Gilles DEVANCIARD demandent à quelle hauteur s'élève l'aide du Département, ce à quoi ils répondent 50%. Monsieur THIBON explique également que des aides de l'état sont à étudier.

Ils reviennent également sur le fait de ne pas avoir été informé de la venue de M. Laurent UGHETTO, Président du Département, en date du 2 juillet 2020. Monsieur le Maire reconnait que pensant que M. DEVANCIARD, étant suppléant de M. UGHETTO au Département, serait de faite, présent. Dorénavant, tout le monde recevra une invitation.

4 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS (élus et agents).

Vote pour le poste de délégué élu : candidat : Anne-Marie DAUTELLE

Vote pour: 12 Vote contre: 0 Abstention: 3

Vote pour le poste de délégué agent : candidat : Martine VERDIER

Vote pour: 15 Vote contre: 0 Abstention: 0

<u>5 – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS ÉLUS ET AGENTS «AMBROISIE» - LUTTE ANTIVECTORIELLE» (LAV) AUPRÈS DE L'ARS.</u>

Vote pour le poste de délégué élu : candidat : Claude BESSET

Vote pour: 12 Vote contre: 0 Abstention: 3

Vote pour le poste de délégué agent : candidat : Gaultier MAILLARD

Vote pour: 15 Vote contre: 0 Abstention: 0

<u>6 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA COMMISSION COMMUNALE OUVERTE « ESPRIT JARDIN » - MAS DAUDET.</u>

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette commission ouverte à des jardiniers dans le parc du Mas Daudet et fait la lecture des grands principes.

Nicolas CLEMENT propose que quatre membres du conseil soit présent dans cette commission et que cette élection se fasse à main levée, ce qui est accepté à l'unanimité.

Candidats pour le poste de représentants du Conseil Municipal : Mme Lorraine SEGRETO, M. Claude BESSET, Mme Hélène CAMBERLEIN et M. Jean-Claude LUCENAY.

Vote pour : 12 Vote contre : 1 Abstention : 2

Vote d'un référent « jardin » au sein du personnel communal : Nelly DUPLAN

Vote pour: 15 Vote contre: 0 Abstention: 0 Vote d'un référent « jardin » au sein des jardiniers : Elodie ROUGEYRON

Vote pour: 15 Vote contre: 0 Abstention: 0

7 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION 30 MILLIONS D'AMIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce projet a été lancé par la précédente municipalité et que pour des raisons de salubrité public, il est essentiel de donner une suite à cet engagement.

Le montant de cette convention s'élève à 1 050€ pour la stérilisation de 15 chats errants, dans le centre bourg du village. La part communale s'élève à 50%, soit un montant de 525€.

Vote autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention :

Vote pour: 15 Vote contre: 0 Abstention: 0

<u>8 – AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.</u>

Monsieur le Maire informe, que comme tous les ans, Mme Monique GOURDON, responsable de la bibliothèque, organise une brocante (dit : désherbage) d'une partie des livres acheter par la collectivité afin de renouveler le fond de la bibliothèque communale.

Vote pour sortir 71 ouvrages de la bibliothèque, aux tarifs suivants :

- Livres adultes : 2€ les 3 livres

- Livres enfants: 0.50 cts

- Livres étiquetés « très bon état » : 1€

Vote pour: 15Vote contre: 0Abstention: 0

9 – DIVERS:

🔖 9-1. MISE EN PLACE D'UNE BROCANTE SUR LA COMMUNE :

- Emplacement: occupation du domaine public.
- Tarif à définir.

Monsieur le Maire explique, que la brocante de Grospierres n'aura pas lieu cette année et qu'après avoir rencontré l'organisateur de cette dernière, il souhaiterait l'installer sur le territoire de notre commune. Cette brocante dominicale aurait lieu de mai à octobre en place et lieu du marché hebdomadaire (soit : sur la place Aristide Briand et la traverse des écoliers). Il propose également que la place du Verger soit mise à disposition.

Le tarif d'occupation du domaine public serait de 100€ par mois sur 6 mois, soit 600€.

Il est donc proposé de délibérer sur ce point, malgré qu'il ne soit que dans les divers. Ce qui est accordé à l'unanimité.

M. Max THIBON prend la parole et demande de procéder d'abord au vote sur l'existence de ce projet avant de voter le tarif. Monsieur le Maire accepte la proposition.

Il demande également comment nous comptons nous organiser pour le stationnement et les parkings ? Ce à quoi, M. Nicolas CLEMENT répond que les parkings aux extrémités du centre bourg seront matérialisés et qu'un fléchage sera mis en place afin d'indiquer le lieu de brocante.

Vote pour la mise en place de cet évènement :

Vote pour: 15Vote contre: 0Abstention: 0

L'équipe d'opposition demande combien coutait à l'organisateur la brocante de Grospierres et si l'organisateur était d'accord pour ce tarif ?

Monsieur le Maire explique qu'à Grospierres il payait 400€ pour la même durée et que le fait de proposer une « meilleure prestation » (cœur de village) avait été accepté par l'organisation.

Vote pour la tarification de 100€ par mois sur 6 mois :

Vote pour : 15Vote contre : 0Abstention : 0

♥ 9-2. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMPAGNIE « LES AFFAMÉS » POUR LE FESTIVAL « THÉÂTRE AU MUSÉE ».

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'annulation du festival de théâtre d'Avignon, M. Gilles DROULEZ, représentant de la Compagnie « Les affamés » propose une offre plus importante cette année. Ce festival aura lieu, comme tous les ans, au Mas Daudet, du 6 au 16 août 2020.

Le programme est le suivant :

- 18h15: Lecture piano,
- 19h00 : Scène ouverte.
- De 19h45 à 20h30 : Pièce familiale,
- 21h15 : Pièce magistrale.

Monsieur le Maire demande, comme pour le point précédent et malgré cette demande de subvention tardive, de délibérer sur le tarif de cette subvention. Ce qui est accepté à l'unanimité.

M. Max THIBON demande des explications sur la partie technique et l'organisation de ce projet. Nicolas CLEMENT répond qu'en concertation avec Nelly DUPLAN, tout sera organisé comme les années précédentes

- Billetterie à l'entrée du Mas, avec la traversée du Couradou,
- Spectacle et scène au théâtre de verdure,
- Sanitaires mis à disposition...

M. le Maire propose donc, qu'au vu de la crise sanitaire, et de la durée plus longue du festival, de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€ au lieu de la somme de 500€ allouée les année précédente.

Vote pour: 14Vote contre: 0Abstention: 1

♦ 9-3. BULLETIN D'INFORMATION.

Monsieur le Maire explique qu'un bulletin d'information à la population va être mis en place très prochainement afin d'informer les citoyens des actions communales et que conformément à l'article L2121 – 27 – 1 du code général des collectivités territoriales, le groupe d'opposition à le droit à un espace réservé.

Il est donc proposé 1/3 de page, ce qui est accepté par l'ensemble des membres.

♥ 9-4. PLAN CANICULE: ACHAT DE BRUMISATEUR EAU.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du plan canicule, très prochainement, nous allons mettre en place des visites auprès des personnes de 80 ans et plus, (à définir).

Et que pour les personnes les plus vulnérables, l'achat de brumisateur va être effectué.

Mme Marie-Françoise CHAILLET demande si, dans le cadre de la crise sanitaire, ces brumisateurs seront compatibles avec les mesures d'hygiène et de sécurité en vigueurs.

M. le Maire répond, qu'après renseignement auprès du personnel de santé, il semblerait que ce soit même

la meilleure solution au vu du contexte actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.